



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Politique > Des compromis trouvés au bout de la nuit > Des compromis trouvés au bout de la nuit

Des compromis trouvés au bout de la nuit

A Paris, Philippe Frédière | Créé le 12.10.2019 à 04h35 | Mis à jour le 12.10.2019 à 04h35



Les représentants des composantes politiques calédoniennes entouraient le Premier ministre et la ministre des Outre-mer à la sortie du Comité des signataires. Photos ALP et Philippe Frédière

Après 16 heures d'âpres discussions, un compromis a été trouvé quant à la date du futur référendum. Ce sera le 30 août ou le 6 septembre 2020. Compromis également sur les nouvelles inscriptions sur la liste électorale spéciale.

L'Avenir en confiance voulait juillet 2020. Calédonie ensemble ne souhaitait pas de précipitation, et le FLNKS voulait fin octobre ou début novembre 2020. Les positions étaient intangibles, les discussions étaient tendues, parfois inflexibles, mais c'est la magie des longs voyages et des longues nuits parisiennes, le Premier ministre, Edouard Philippe, a réussi à mettre tout le monde d'accord sur deux dates alternatives pour organiser le deuxième référendum. Ce sera soit le dimanche 30 août, soit le dimanche 6 septembre 2020. Le choix définitif sera arrêté dans quinze jours en fonction de critères techniques et de disponibilité des délégués de la commission de contrôle qui va être reconduite sous la présidence d'un haut magistrat.

Il aura fallu 16 heures de discussions, d'affrontements et d'entretiens par petits groupes, seuls ou pris à part par le Premier ministre, pour parvenir à ce compromis sur la date du prochain référendum.

Il aura fallu aussi tout ce temps pour parvenir à un accord sur les modalités d'inscription sur la liste référendaire. Les natifs nouveaux majeurs ayant plus de trois ans de résidence ne seront pas inscrits d'office comme le

souhaitaient tous les non-indépendantistes. Mais l'État leur adressera des courriers individuels pour les inciter à faire la démarche.

Les mouvements indépendantistes ont également demandé une amélioration des conditions de délivrance de procurations, jugées trop fastidieuses et trop lentes, ce qui a privé plusieurs électeurs de leur possibilité de voter au premier référendum. Jacques Lalié, président de la province des Îles, a souhaité une augmentation du nombre de bureaux de vote décentralisés. Sonia Lagarde, maire de Nouméa, lui a demandé s'il était prêt à apporter une contribution financière pour cela.

Edouard Philippe a aussi annoncé que l'État ferait plus et mieux en matière d'information des électeurs, notamment en éclairant davantage sur les conséquences du oui et du non à l'indépendance. Un comité des sages sera reconstitué, et une mission de l'ONU sera rappelée.

Soutiens financiers

Autre élément qui éclaircit l'horizon, le troisième référendum pourra avoir lieu en 2021, mais pas après le milieu du mois de septembre 2021, et ensuite pas avant le mois d'août 2022. Il s'agit d'éviter que la question calédonienne devienne un enjeu de la campagne de l'élection présidentielle puis des élections législatives. Ce point ouvre la possibilité pour l'Avenir en confiance de sortir rapidement du cycle de l'accord de Nouméa (c'était l'un des thèmes majeurs de sa campagne des élections provinciales) mais il ne lui en donne pas la garantie. Le mouvement piloté par Sonia Backès devra pour cela rallier à cet objectif d'autres forces politiques siégeant au congrès. Concernant le volet économique et social, boudé par l'Union calédonienne aussi bien mercredi à la Maison de la Nouvelle-Calédonie que jeudi matin au Comité des signataires, l'État prévoit d'abonder de 9 milliards CFP les actuels contrats de développement. Ces sommes iront en direction de grands chantiers, de projets concernant la jeunesse, l'environnement. Il a été confirmé que la Banque publique d'investissement (BPI) devrait enfin devenir opérationnelle en Nouvelle-Calédonie. L'institut d'émission d'Outre-mer devrait aider les banques locales à se refinancer pour augmenter leurs capacités à prêter aux entreprises.

L'État participera aussi au financement d'une étude sur les violences faites aux femmes.

L'État doit enfin apporter son aide à l'instauration d'un numéro unique d'identification pour chaque personne. C'est un plus pour les étudiants qui partent en Métropole, pour les évacués sanitaires et surtout, selon Thierry Santa « un élément essentiel à l'amélioration de l'information, réforme du système de santé calédonien qui doit aboutir à des économies importantes ». Notamment pour détecter les spécialistes des arrêts maladie de confort, et pour aider à l'orientation des politiques de santé publique.

n Victor Tutugoro (UNI) : « Un accord équilibré »

« Cela a été une journée longue ! Les positions étaient au départ bien éloignées. Nous avons dû échanger longuement pour parvenir à un accord équilibré. Sur la liste électorale, on s'est rapidement mis d'accord sur les dispositions techniques concernant l'inscription des natifs. Il a été acté qu'il y avait 2 000 électeurs potentiels à retrouver, ce qui sera possible grâce à la mise à disposition de nombreux fichiers, dont celui de l'aide médicale gratuite. Les services de l'Etat vont faire le nécessaire pour les retrouver et les informer de leurs droits. Le tout sans changer la loi organique. Concernant la date du référendum, un compromis a pu être trouvé. Ce qu'il faut retenir, c'est que chaque parti a su aller l'un vers l'autre et discuter. Cela doit être valable pour tous les citoyens de Calédonie. Chacun a mis beaucoup d'eau dans son vin et cela a été pour nous le sens de cette journée. »

n Virginie Ruffenach, (Rassemblement), « La campagne commence demain »

« Nous nous sommes battus pour que le deuxième référendum soit préparé et organisé dans des conditions similaires au premier. Et c'est le cas. Un dispositif sera mis en place par l'État pour identifier les natifs ayant trois ans de résidence, pour les contacter et les accompagner dans une démarche d'inscription.

« Deuxième point, nous voulions raccourcir le processus de sortie de l'accord de Nouméa. Grâce aux dates du 30 août ou du 6 septembre qui sont retenues pour le deuxième référendum, nous pouvons envisager que le troisième puisse être organisé en 2021.

« Concrètement, il va falloir s'engager dès demain dans la campagne référendaire pour convaincre les Calédoniens voulant rester dans la France d'aller voter. Nous avons moins d'un an pour envoyer un signal fort, à la fois à la nation française et à la communauté internationale et dire que la Calédonie souhaite faire partie de cette grande nation qu'est la France, et qui nous protège. »

n Sonia Backès (Républicains calédoniens), « Bilan très positif »

« C'est un bilan très positif pour nous puisque nous avons obtenu que la date du deuxième référendum soit avancée par rapport aux attentes des indépendantistes. D'autre part, il est envisagé la fin du processus de l'accord

de Nouméa avant la fin de la mandature nationale.

« Pour nous, il était essentiel qu'il y ait égalité de traitement entre Kanak et non Kanak dans les modalités d'inscription sur la liste référendaire. L'État ne veut pas changer la loi organique mais il s'engage à contacter et accompagner les natifs jusqu'à leur inscription effective.

« Quant au troisième référendum, il se tiendra soit avant octobre 2021, soit après août 2022. C'était important pour nous que l'on se réserve la possibilité de l'organiser avant l'élection présidentielle, même si ce n'est pas acquis et qu'il faudra en discuter avec nos partenaires/adversaires. Il faudra discuter aussi de la possibilité d'avoir un troisième référendum de statut, et pas un référendum binaire. »

n Roch Wamytan (UC) : « Un compromis acceptable »

« Les discussions au sein des comités sont toujours destinées à trouver des compromis entre indépendantistes et non-indépendantistes. A part le problème des procurations, du rôle de la commission de contrôle et des bureaux délocalisés. Les deux points les plus durs étaient la date du référendum et celui de l'inscription des natifs. Une consultation le 30 août ou le 6 septembre ne correspond pas à ce que nous voulions. Mais compte tenu du fait que certains non-indépendantistes voulaient un référendum en juillet, c'est un compromis acceptable.

« Concernant l'inscription des natifs de plus de trois ans de résidence, nous ne voulions pas de modification de la loi organique. L'État a trouvé une autre voie qui permettra de faciliter l'inscription d'environ 1 500 jeunes majeurs sans que la loi organique soit une nouvelle fois modifiée.

« Quant à notre non-participation à la séquence économique, elle tient au fait que le Comité des signataires n'est pas fait pour ça. »

n Philippe Michel (Calédonie ensemble) : « Satisfaction et regret »

Un grand motif de satisfaction sur le choix de la date du second référendum, puisque nous voulions éviter à tout prix que la consultation ne vienne percuter le calendrier de l'élection présidentielle, avec les risques inévitables d'instrumentalisation politique qui en découlent. Nous sommes donc très satisfaits d'avoir été entendus.

« A côté de cela, il y a un vrai motif de regret, c'est que le consensus politique auquel nous étions parvenus lors du premier référendum pour garantir l'inscription d'office dans des conditions équivalentes pour tous ne soit pas reconduit. Ce, bien que l'État nous assure d'une méthode d'identification et de relance de chaque électeur pour l'inciter à s'inscrire. C'est discriminant et cela ne nous convient pas. Cela signifie clairement qu'il n'y aura pas de modification de la loi organique sur ce sujet. »

P

Décolonisation. Les partis indépendantistes ont demandé un audit indépendant sur l'avancement du processus de décolonisation. Un appel d'offres sera lancé prochainement.

e

« Le Comité des signataires qui s'est tenu à Paris vient de porter un très mauvais coup à l'unité des Calédoniens. »

Réaction de Générations NC qui s'est insurgé face à la validation d'« une différence de traitement concernant l'inscription sur la liste référendaire entre les Calédoniens de droit coutumier et ceux de droit commun ayant eu 18 ans entre les deux référendums ».

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/politique/des-compromis-trouves-au-bout-de-la-nuit> asdasdasdad